

# ECHOS

## LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le renvoi à une commission spéciale de l'article 24 de la loi de finances et des projets relatifs au monopole de l'alcool :

MM. Defontaine, Delory, Dron et Sellout ont voté contre.

Les autres pour.

2<sup>e</sup> Scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1933 :

Ont voté pour : MM. Barois, Bersez, Bonte, Debève, Debiève, Delaune, Dron, Evrard Eliez, Lemire, Lopez, Lozé, Motte, Pasquel.

Ont voté contre : MM. Defontaine, Delory, de Montebello, Sellé.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cardon, Cochin, Danstette, Groussau, Plichon.

## LES PROCHAINES ASSISES

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la Cour d'assises du Nord pour y être jugé à Douai l'affaire suivante :

Coups et blessures à Lambersart. — Nœyart, 50 ans, ouvrier agricole à Lambersart, est inculpé d'avoir, le 7 décembre dernier, volontairement porté des coups et fait des blessures au sieur Adolphe Sellier, qui est resté infirme à la suite des blessures qu'il a reçues.

## CONSEILLERS DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. Ducarin, manufacturier à Comines ; Meillasseux, administrateur de la sucrerie-raffinerie de Ricipion (Roubaie), juge au tribunal de commerce de Roubaie.

## NOUVELLES MILITAIRES

### Appels en 1933

Territoriaux des classes 1896-1897-1898

INFANTERIE. — 1<sup>er</sup> régiment territorial d'infanterie : 1<sup>er</sup> période du 16 au 23 mars (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période du 5 au 12 octobre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Condé.

2<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période unique du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon et dépôt à Condé.

3<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons à Cambrai, 1<sup>er</sup> bataillon au Quesnoy.

4<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Avesnes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

5<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

6<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

7<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

8<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

9<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

10<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

11<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

12<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

13<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

14<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

15<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

16<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

17<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

18<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

19<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

20<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

21<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

22<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

23<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

24<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

25<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

26<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

27<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

28<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

29<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

30<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

31<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

32<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

33<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

34<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

35<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

36<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

37<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

38<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

39<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

40<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

41<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

42<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

43<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

44<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

45<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

46<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

47<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

48<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

49<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

50<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. — 1<sup>re</sup> période du 20 avril au 3 mai (ajournés) ; 2<sup>e</sup> période, du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. — Etat-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Valenciennes ; 3<sup>e</sup> bataillon à Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

# IL FAUT ALLER VOIR

les superbes primes gratifiées : Bijoux, montres, argentierie, etc., offertes par l'Epicerie Lenfant, qui vend le meilleur marché de tout Lille, 178, rue Léon-Gambetta.

## COMICE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Lille

Le Comice agricole a tenu mercredi dernier sa réunion mensuelle sous la présidence de M. Guilbault qui, en ouvrant la séance, a exprimé les regrets causés par la mort de M. Henri Butin dont la perte produit un vide considérable dans le bureau de cette société à laquelle il s'était tout particulièrement consacré.

Après lecture de la correspondance et des invitations aux congrès et concours qui se tiendront sous peu à Paris, à Evreux et à Rome, il a été donné connaissance de la candidature de M. Florent Binauld, conseiller général et brasseur à Lille, à titre de membre du Comice.

M. Georges Vandamme, conseiller général, a appelé l'attention de l'assemblée sur la composition des Chambres consultatives d'agriculture et a réclamé pour la brasserie, qui est une industrie essentiellement agricole, le droit d'être représentée dans ces assemblées.

M. Guilbault a donné lecture d'un rapport très documenté sur les moyens propres à favoriser l'extension de notre commerce de beurre, d'œufs et de fromages à l'étranger. La France voit depuis quelques années baisser son exportation, car elle est fortement concurrencée sur les marchés de l'Angleterre, qui constituent son principal débouché, par les produits russes, danois, norvégiens. Le commerce spécial des pays du nord est admirablement organisé et des transports spéciaux lui sont réservés au moyen de wagons et de navires réfrigérants que nous ne connaissons pas encore chez nous.

D'autre part, la production y est poussée, grâce à des procédés et des appareils basés sur l'hygiène et sur la science, qui donnent des produits exceptionnels. M. Guilbault, après avoir exposé notre état d'infériorité, a conclu par la nécessité d'une éducation spéciale et technique qui serait donnée, par des écoles temporaires lorsqu'elles existent d'ailleurs en Belgique et produisent d'excellents résultats.

La réunion a ensuite entendu une communication des plus intéressantes sur l'alcool synthétique, le nouveau-né mystérieux, dont la révélation intrigue les chimistes et inquiète les économistes et les producteurs d'alcool. M. H. Caron a exposé tout ce que l'on peut savoir actuellement de ce produit qui n'apparaît cependant pas très redoutable à nos industries agricoles.

Après avoir félicité M. Caron de son travail, M. Guilbault a fait nommer la commission spéciale chargée de l'organisation des concours et festivités agricoles, qui auront lieu cette année à Quesnoy-sur-Deûle, avec les concours et la participation de la municipalité de cette ville.

La suite de l'ordre du jour a été renvoyée à la séance du mois de mars.

Nous recommandons à nos lecteurs et amis les vins de Bordeaux de la maison L. BIANE et A. GIARD, 91, rue Wustemberg, à Bordeaux, et propriétaires à Bouillac, Capiau-Langoiran, Saint-Cybard-St-Emilionais. Certificats de propriété, prix-courants et échantillons franco sur demande. Agents sérieux demandés.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

— Trio-Tras du Marais — La Dame-Blanche.

— Henri Hollia. — Arthur C. — O. de la Bourde. — Merville. — Un Excipion à Valenciennes. — M. S. — Un colporteur du journal.

Ont deviné cette solution :

Un habitué de l'établissement — La Saint-Joseph.

</